

## MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE REGIONALE 2017 – ACTIVITE BMX

Roubaix, le mardi 28 février 2017.

### DISPOSITIONS GENERALES

Les critères de sélections ci-dessous doivent nous aider pour choisir les coureurs ou les pilotes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau national, sur les challenges nationaux, les coupes de France et les championnats de France.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir **évaluer le niveau sportif minimum** à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du comité régional :

- la condition physique et la marge de progression,
- l'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
- la capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
- le respect du rôle défini par le Conseiller Technique Régional ou du Cadre Technique responsable de la sélection.

- 1- Le Conseiller Technique Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection sur proposition du ou des membres de l'Equipe Technique Régionale concerné(s) par la discipline, en fonction des critères établis.
- 2- Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous **deviennent sélectionnables** au sein de l'équipe régionale pour participer aux épreuves référencées.
- 3- Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe régionale. Il sera tenu compte des capacités du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.
- 4- La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
- 5- Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible.
- 6- Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du CTS. Tout refus pourra être rédhibitoire pour la suite de la saison.
- 7- Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
- 8- Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.
- 9- Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale.
- 10- Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.
- 11- L'ensemble des résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au CTR dans les délais de sélection : [j.fromonteil@ffc.fr](mailto:j.fromonteil@ffc.fr).

## **Regroupement Minimes Filles, Minimes Garçons, Cadettes, Cadets – Préparation des échéances nationales**

Afin d'aborder dans les meilleures conditions les échéances nationales, le comité régional des Hauts de-France organisera un regroupement le dimanche 11 juin 2017 (lieu à définir). Ce dernier concernera tous les athlètes sélectionnables au trophée de France des jeunes pilotes pour les minimes ainsi qu'au championnat de France pour les cadettes et cadets.

La sélection pour ce regroupement sera nominative et arrêtée le **lundi 29 mai 2017**.

Les objectifs du déplacement sont multiples :

- Construire les délégations régionales qui représenteront notre comité sur les échéances « France » et appréhender au mieux le rendez-vous pour nos jeunes,
- Perfectionner les aspects technico-tactiques.

### **Trophée de France BMX (Nazelle-Négron – 37) – 10 pilotes au maximum**

Sélection établie le lundi 29 mai après la manche de coupe de France de MOURS-ST-EUSEBE (RHA).

La sélection concerne les coureurs filles et garçons des catégories benjamins et minimes avec comme ordre de priorité :

- Etre rentré en finale d'un challenge France (benjamins) ou d'une coupe de France (minimes),
- Etre rentré en ½ finale d'un challenge France (benjamins) ou d'une coupe de France (minimes),
- Etre rentré en ¼ finale d'un challenge France (benjamins) ou d'une coupe de France (minimes),
- Classement de la coupe régionale et du championnat régional.

### **Championnats de France (Bordeaux – 33) – 8 pilotes au maximum**

Sélection établie le lundi 29 mai après la manche de coupe de France de MOURS-ST-EUSEBE (RHA).

La sélection concerne les coureurs cadettes et cadets avec comme ordre de priorité :

- Etre rentré en finale d'une coupe de France,
- Etre rentré en ½ finale d'un challenge d'une coupe de France,
- Etre rentré en ¼ finale d'un challenge France d'une coupe de France,
- Classement de la coupe régionale et du championnat régional.

Pour les deux sélections, toute performance internationale sera prise en compte si, et seulement si, les pilotes concernés ont envoyé leur résultat au conseiller technique régional : [j.fromonteil@ffc.fr](mailto:j.fromonteil@ffc.fr) .

Pour les deux sélections, les athlètes répondant aux critères énoncés ci-dessus après les délais de sélection, pourront intégrer la délégation régionale suite aux derniers challenge ou coupe de France courue avant l'échéance nationale.

Pour les deux sélections, tous les athlètes qualifiés et présents surplaces pourront bénéficier du staff technique sous réserve du mode de fonctionnement défini par le chef de délégation.

Jérémie FROMONTEIL,  
CTR Hauts-de-France.